



Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'envoi de votre redevance des déchets ménagers des **particuliers**, le SMICTOM du Pays de Fougères souhaite vous informer de l'évolution du mode de financement du service public de gestion des déchets avec la mise en place à partir de 2027 de la **redevance incitative**.

Pourquoi ce changement ?

Cette évolution a pour objectif de mieux prendre en compte l'utilisation réelle du service de chaque foyer, tout en répondant à des enjeux majeurs :

- **responsabiliser** les usagers :
 - **en réduisant les déchets** produits,
 - **en encourageant et en améliorant le tri.**
- **maîtriser la hausse des coûts de gestion** des déchets.

2026 : Année test

L'année 2026 est une année test permettant de suivre votre utilisation du service et d'ajuster les tarifs pour le SMICTOM. Une facture test "à blanc" sera établie début 2027 afin de vous communiquer le montant envisagé de votre redevance incitative associé au service utilisé. Cette facture test sera disponible sur votre espace usager.

Les tarifs 2027 de la redevance incitative seront votés en fin d'année 2026.

Une redevance adaptée à votre situation

La **dotation en bacs individuels** et le **calcul de la redevance incitative** dépendent directement de votre situation personnelle.

Évolutions

Pour mieux tenir compte de la composition des ménages et du volume de vos bacs, **2 nouvelles tranches** de facturation ont été créées :

- foyer de **5 ou 6 personnes** ;
- foyer de **7 personnes et plus**.

Lorsque l'**activité professionnelle** (exercée par des personnes morales disposant d'un n° de SIRET : sociétés, administrations, associations, gîtes...) **est exercée au domicile et que les bacs sont communs** :

- une facture « particulier » est établie pour le foyer (application partielle de l'abonnement) ;
- une facture « professionnel » est établie pour l'activité professionnelle, en fonction des bacs et des usages professionnels.

Fonctionnement des bacs pucés et transfert des données



Chaque présentation de bac ou de carte est enregistrée.



Elle permet d'identifier le foyer et de comptabiliser le nombre de présentations.



Les données sont transférées dans une base centralisée.



La part variable est établie à partir de ces données selon les tarifs fixés par le SMICTOM du Pays de Fougères.

Composition de la redevance incitative

PART FIXE composée de



PART VARIABLE

L'abonnement au service

Il est lié à la composition du foyer. Il couvre les coûts de structure, les coûts de collecte et de traitement des déchèteries, des flux recyclables et une partie de la collecte des bacs gris ou équivalent ouvertures de la borne d'apport volontaire.

18 passages en déchèterie + collecte emballages



Le forfait OMR

Il est lié à la taille du bac qui équipe le foyer (ou équivalent ouvertures de la borne d'apport volontaire).

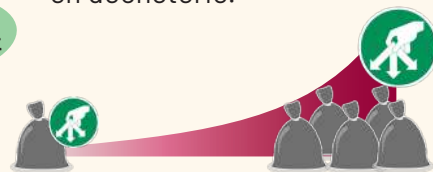
Il couvre une partie des coûts de **collecte des bacs gris** et les coûts de traitement.



12 levées ou équivalent

La part variable

Elle correspond aux levées supplémentaires du bac gris (ou équivalent ouvertures de la borne d'apport volontaire) et aux passages supplémentaires en déchèterie.



Remises possibles

Pour les foyers les plus vertueux, une remise sera appliquée à hauteur d'une ou deux levées de votre bac gris maximum (ou équivalent ouvertures de la borne d'apport volontaire) si le nombre de levées / d'ouvertures est inférieur au seuil du forfait OMR.

Mise à jour de vos informations

Un changement dans votre situation ? Évolution du foyer, déménagement...

Signalez-le au SMICTOM pour permettre :

- l'adaptation de votre dotation en équipements,
- le calcul d'une redevance conforme à votre situation réelle.

Vérifiez vos informations en consultant votre **redevance** ou votre **espace usager**.

ATTENTION

Si un bac n'est pas rattaché à un foyer, il n'est pas collecté ➡ Pensez à vous déclarer lors de votre emménagement.

Tous les foyers du territoire doivent être équipés d'un moyen de collecte homologué par le SMICTOM. Dans le cas contraire, la facturation maximale sera appliquée (équivalent foyer 7 personnes et +).

Erreurs de tri

En cas de tri non conforme (erreurs de tri récurrentes dans le bac jaune dédié aux emballages), le SMICTOM se réserve le droit d'appliquer une facturation des erreurs de tri.



En cas de doute une simple question :

EST-CE UN EMBALLAGE ?

si OUI si NON

BAC JAUNE

BAC GRIS



Téléchargez **Montri**, l'appli gratuite pour ne manquer aucune information.



FOYERS ÉQUIPÉS DE BAC GRIS

ABONNEMENT	18 passages en déchèterie + collecte emballages	Volume bac	FORFAIT OMR	12 levées	PART VARIABLE	Levées et/ou passages en déchèterie supplémentaires
1 personne		80 L	10, 11, 12 levées	Moins 1 ou 2 remises possibles	13, 14, 15, 16, ... levées en +	19, 20, 21, 22, ... passages en +
2 personnes		120 L	10, 11, 12 levées		13, 14, 15, 16, ... levées en +	
3 - 4 personnes		180 L	10, 11, 12 levées		13, 14, 15, 16, ... levées en +	
5 - 6 personnes		240 L	10, 11, 12 levées		13, 14, 15, 16, ... levées en +	



Les **foyers 7 personnes et +** pourront faire une demande de bac gris de 240 litres afin de limiter la hausse de la redevance et en fonction de leur utilisation du service.

7 personnes et +		240 L	10, 11, 12 levées		13, 14, 15, 16, ... levées en +	19, 20, 21, 22, ... passages en +
		340 L	10, 11, 12 levées		13, 14, 15, 16, ... levées en +	



Les **résidences secondaires** sont dotées par défaut d'un bac gris de 120 L. Il est possible de demander un autre volume de bac.

Résidences Secondaires		120 L	10, 11, 12 levées		13, 14, 15, 16, ... levées en +	19, 20, 21, 22, ... passages en +
------------------------	--	-------	-------------------	--	---------------------------------	-----------------------------------



FOYERS EN APPORT VOLONTAIRE

ABONNEMENT	18 passages en déchèterie + collecte emballages	Ouverture borne	FORFAIT OMR	Ouvertures	PART VARIABLE	Levées et/ou passages en déchèterie supplémentaires
1 personne		32	27... ...32 ouvertures	Moins les remises possibles	33, 34, 35, ... ouvertures en +	19, 20, 21, 22, ... passages en +
2 personnes		48	40... ...48 ouvertures		49, 50, 51, ... ouvertures en +	
3 - 4 personnes		72	60... ...72 ouvertures		73, 74, 75, ... ouvertures en +	
5 personnes et +		96	80... ...96 ouvertures		97, 98, 99, ... ouvertures en +	



FOYERS EN BACS COLLECTIFS

ABONNEMENT	18 passages en déchèterie + collecte emballages	FORFAIT OMR	PART VARIABLE	Passages en déchèterie supplémentaires
1 personne		12 levées d'un bac 1 personne	Pas de levée supplémentaire facturée, ni de remise	19, 20, 21, 22, ... passages en +
2 personnes		12 levées d'un bac 2 personnes		
3 - 4 personnes		12 levées d'un bac 3-4 personnes		
5 personnes et +		12 levées d'un bac 5 personnes et +		